

# Commune de Lattes

Délibération : Del2019-249

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal :

20 novembre 2019.

**OBJET: RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2020 – BUDGET PRINCIPAL  
ET BUDGETS ANNEXES DU THEATRE ET  
DU PORT**

**PRESENTS** : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme WYSS, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. BATTIVELLI, Mme MARTIN, M. LOPEZ, Mme MARGUERITTE, M. MODOT, M. GACHET, M. LACOMBE, Mme PACE, Mme BUONO, Mme JIMENEZ, Mme JANNUZZI, M. ACQUAVIVA, M. PASTOR, M. JOUVE, Mme HUETTER, M. CANDELA, Mme MIFSUD, Mme PRIEU, M. BANULS, Mme LOUBATIERES, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE, M. FOURCADE, M. CLAUSIER

**EXCUSES** : Mme DONADA, M. VAILLE, M. BLIN

**ABSENT** : M. MERCKLE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) impose aux collectivités la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires soumis au vote de l'assemblée délibérante. Le décret d'application du 24 juin 2016 encadre le contenu de ce rapport. Il stipule que le rapport doit comporter les informations suivantes :

- 1) Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2) La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- 4) Des informations relatives à la masse salariale, aux effectifs et d'autres données permettant d'éclairer le décideur sur l'évolution du budget.

### **I) LE BUDGET PRINCIPAL**

#### **• I-1) le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020**

##### **I-1-1) Le Contexte national**

Selon le PLF 2020, en dépit du ralentissement économique mondial, lié notamment à la montée des tensions commerciales et des incertitudes autour du Brexit, la croissance française résiste mieux que celle de certains

# Commune de Lattes

de ses partenaires européens comme l'Allemagne ou l'Italie. La Banque de France prévoit une croissance de + 1,3 % en 2020.

En 2019 et 2020, l'économie française devrait conserver un rythme de croissance solide. L'investissement des entreprises devrait rester dynamique dans un contexte financier toujours favorable. Il se normaliserait progressivement à horizon 2020. En 2019, le pouvoir d'achat accélérerait fortement pour atteindre un niveau de croissance inégalé depuis 2007, à + 2,0 %. La consommation accélérerait en 2020, les ménages consommant progressivement leurs gains de pouvoir d'achat.

L'inflation diminuerait en 2019 (+ 1,2 %) et serait stable en 2020 à + 1,2 %.

Après un niveau attendu de - 3,1 % du PIB en 2019, principalement sous l'effet temporaire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges, le déficit public s'établirait à 2,2 % du PIB en 2020, son niveau le plus faible depuis 2001.

La progression de la dépense publique en volume en 2020 sera limitée à 0,7 % soit un niveau presque deux fois inférieur à la croissance (1,3 %). Concrètement, le poids de la dépense publique (hors crédits d'impôts) dans le PIB sera ramené à 53,4 % du PIB en 2020 contre 54,4 % en 2018.

En 2020, les prélèvements obligatoires diminueraient de - 10,2 Md€, hors effet temporaire de la transformation du CICE en allègement de cotisations.

En 2018, les dépenses des collectivités locales ont progressé de + 2,0 %. L'accélération des dépenses d'investissement en lien avec le cycle électoral (+ 8,1 % en 2018 contre + 4,4 % en 2017) a été compensée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 0,8 % en 2018, contre + 1,5 % en 2017).

En 2019, la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités devrait s'accroître sous l'effet notamment de la mise en œuvre des mesures salariales (PPCR), mais devrait respecter le niveau prévu par la Loi de Programmation des Finances Publiques (+ 1,2 %).

## I-1-2) Les principales mesures du PLF relatives aux collectivités

Le PLF 2020 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 (pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023). Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1er janvier 2021. Il est prévu que l'État compense aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur.

Le principe de la poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation a été fixé dans le PLF 2020, mais le processus sera effectivement lancé après 2022. L'Etat promet une compensation à l'euro près grâce à la mise en place d'un coefficient correcteur.

### • I-2) Les orientations budgétaires communales pour 2020

Du fait des modifications des relations financières avec la Métropole avec le transfert des Attributions de Compensation du fonctionnement vers l'investissement en voirie, les évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement du BP 2019 et du BP 2020 s'en trouvent impactées tant pour les opérations réelles que pour les opérations d'ordre (neutralisation des amortissements des ACI).

## I-2-1) L'Investissement

### • Les Dépenses :

Les Dépenses Réelles d'Investissement 2020 sont en augmentation par rapport à celles de 2019 (+ 19,09%) du fait notamment des 1 222 341 € versés à la Métropole au titre de l'Attribution de Compensation au lieu de 391 770 € en 2019.

# Commune de Lattes

Les principaux projets d'investissement de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Création d'une salle polyvalente à l'Urban Park et d'un module de glisse,
  - Aménagement du parc de l'Urban Park,
  - Réfection du sentier du Méjean,
  - Travaux au Gymnase Champollion,
  - Rénovation des vestiaires au terrain de football de Fangouse et de Lattes-Centre,
  - Déplacement du boulo-drome de Maurin à Courtoujours,
  - Etudes pour l'extension du Palais des Sports,
  - Réhabilitation de 3 tennis à Fangouse,
  - Rénovation de 10 classes dans les écoles,
  - Réfection de la cour de l'école « La Cougourlude »,
  - Création d'espaces de rafraîchissement dans les écoles,
  - Aménagement de la buvette et des sanitaires des Arènes,
  - Nouvelle tranche des travaux dans le cimetière,
  - Nouvelle tranche d'installation de caméras de vidéosurveillance,
  - L'acquisition pour la Police Municipale de Pistolets à Impulsion Electrique et de caméras individuelles,
  - Acquisition de matériels et équipements pour les services techniques, les écoles et le Théâtre,
  - Acquisition de terrains,
  - Fonds de concours pour la voirie.
- **Les Recettes :**

Il est prévu une augmentation des Recettes Réelles d'Investissement de 18,8 % grâce à:

- un accroissement significatif du FCTVA dû à un très bon niveau de réalisation des travaux d'investissement en 2019 du fait de la restructuration des Services Techniques
- un soutien avéré des partenaires institutionnels (Région, Département) sur les projets d'investissement de la Commune.

## **I-2-2) Le Fonctionnement**

### • **Les Dépenses :**

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2020 sont en augmentation de 0,65 % par rapport au Budget Primitif 2019.

Cette faible évolution s'explique principalement par:

- la fin du versement de l'attribution de compensation à la Métropole de 550 000 €,
- l'augmentation du prélèvement au titre de la loi SRU de 200 000 € étant donné que la Commune n'a pas pu remplir ses objectifs de création de logements et de logements sociaux du fait des recours notamment sur les Hauts de Lattes,
- l'augmentation des frais de personnel de 227 390 € dont plus de 50 % correspondent à des obligations légales et réglementaires,
- l'augmentation de la subvention au CCAS pour l'ouverture de la crèche des Libellules de 225 000 € (1,950 M€ en 2020 contre 1,725 M€ en 2019). Cette augmentation va permettre au CCAS d'absorber le financement en décalé des nouvelles places de crèches à travers le Contrat Enfance jeunesse et la Prestation de Service Unique.

Comme chaque année, la Commune maintiendra son soutien au tissu associatif qui participe au dynamisme de la vie locale.

# Commune de Lattes

- **Les Recettes :**

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2020 sont en augmentation de 2,99 % par rapport au Budget Primitif 2019.

- Evolution de la tarification

Les tarifs des services et prestations communales sont maintenus à leur niveau de 2019.

- Evolution de la fiscalité

Le projet du budget 2020 est bâti sur une évolution des bases fiscales de la Taxe d'Habitation de 0,9 % et un maintien à l'identique des taux d'imposition.

Au regard de l'attractivité du territoire lattois, les produits des droits de mutation devraient se maintenir.

- Evolution des concours financiers

La Commune ayant été impactée en 2019 par le système de péréquation décidé par l'Etat en ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, il est prévu une baisse similaire en 2020 soit - 30 000 €.

- **L'épargne :**

Grâce à une gestion maîtrisée des dépenses, à une recherche continue de subventions et à une modification des attributions de compensation, l'épargne de la Commune continue à progresser.

En 2020, l'épargne brute constituée de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement progresse de 19,71 % pour atteindre environ 2,9 millions et l'épargne nette constituée de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette progresse de 34,80 % pour atteindre environ 2,2 millions.

- **La dette :**

La Commune enregistre un faible taux d'endettement, malgré le recours à un emprunt en fin d'année 2018 pour le financement de la construction de la crèche « les libellules ».

La totalité de l'encours est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte Gissler.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 6 344 343,20 €.

Le taux d'endettement passe de 35,84 % en 2019 à 30,96 % en 2020.

A partir des données du projet de budget primitif 2020, la capacité de désendettement est de 2,2 années ce qui confirme la bonne santé financière de la Commune. Pour mémoire, le seuil d'alerte est de 10 ans et au-delà.

- **Relations financières avec Montpellier Méditerranée Métropole :**

Suite à la Commission Locale des Transferts de Charges de la Métropole du 8 février 2019, il a été acté le transfert des Attributions de Compensation voirie du Fonctionnement vers l'Investissement.

Sur cette base la Métropole versera en 2020 à la Commune en Fonctionnement 288 464,96 € et la Commune versera à la Métropole en Investissement 1 222 340,80 € alors qu'au BP 2019 la Commune versait 542 117,04 € en fonctionnement et 391 759 € en Investissement à la Métropole.

# Commune de Lattes

## I-2-4) Les ressources humaines

- **Ressources humaines :**

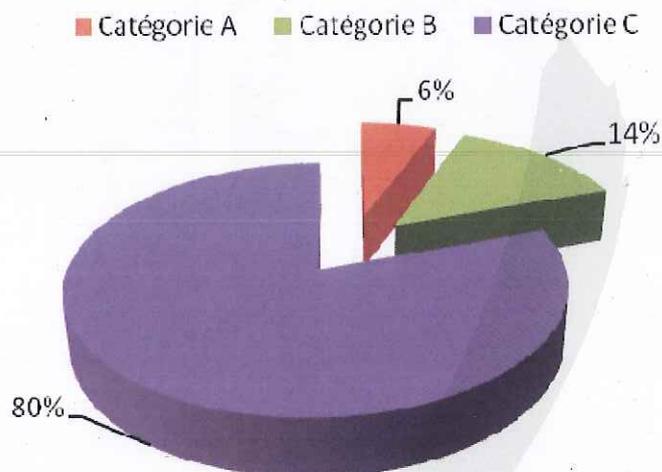
- Structures des effectifs (source compte administratif 2018) emplois pourvus

Catégories	A	B	C	Total	ETP*	Emplois Aidés	ETP*
Nombre	15**	28	173	216**	204	2	206

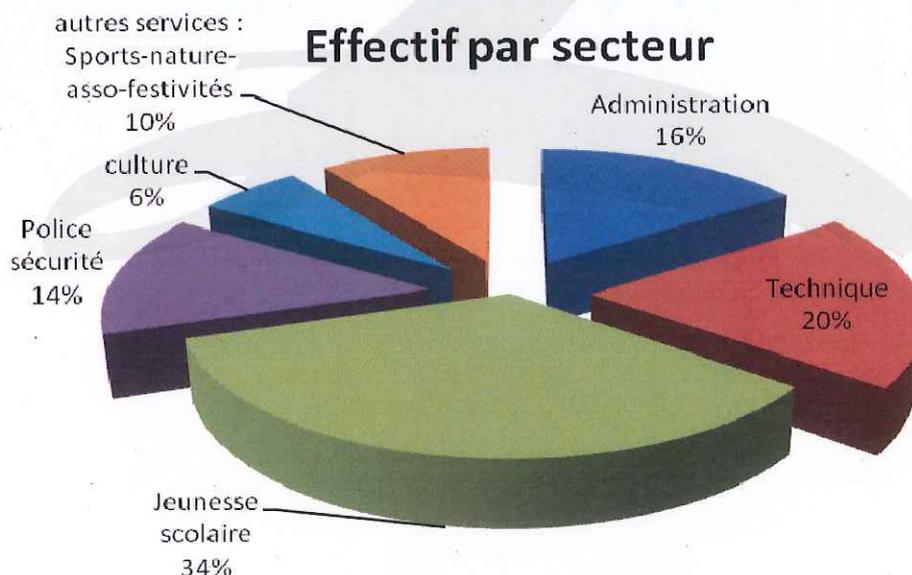
\*Equivalent Temps Plein

\*\* Dont 2 emplois fonctionnels

### Effectif par catégorie



### Effectif par secteur



# Commune de Lattes

## • Dépenses de personnel (source Compte administratif 2018)

Rémunération	Traitement indiciaire	Régime indemnitaire	Heures supplémentaires	NBI
Total 2018	5 453 138 €	612 384 €	101 064 €	64 265 €

Avantages sociaux	Chèques déjeuner PP	Mutuelle santé	Mutuelle Prévoyance
Total 2018	108 876 €	22 109 €	3 768 €

### Avantages en nature : logements :

- Gardiennage complexe sportif de Fangouse
- Gardiennage Maison de la Nature

### • Durée effective du travail

	Base légale	2018	2019	2020
Nombre jour/an	365 jours	365 jours	365 jours	366 jours
Durée légale du travail	7h/jour	7h/jour	7h/jour	7h/jour
Nombre jours non travaillés =	137 jours =	138 jours =	139 jours =	138 jours =
Repos hebdomadaires	104 jours (52x2)	104 jours (52x2)	104 jours (52x2)	104 jours (52x2)
	+	+	+	+
Congés annuels	25 jours (5x5)	25 jours	25 jours	25 jours
	+	+	+	+
Jours fériés en semaine	8 jours	9 jours	10 jours	9 jours
Nombre jours travaillés	228 jours (365-137)	227 jours	226 jours	228
Nombre légal d'heures de travail annuel	228 jours x 7 heures = 1596 arrondies à 1600 heures			
Journée solidarité	7 heures	7 heures	7 heures	7 heures
<b>Total</b>	<b>1607 heures</b>	<b>1596 heures</b>	<b>1589 heures</b>	<b>1603 heures</b>

### • Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Il est envisagé une évolution contenue des dépenses de personnel de l'ordre de 2,3 % correspondant pour plus de la moitié à des obligations légales (Glissement Vieillesse Technicité, Parcours Professionnels des Carrières et Rémunérations...) et pour le reste à un besoin de structurer les services (développement du magasin communal pour rationaliser les achats) et à une volonté d'améliorer le service rendu à la population en assurant les missions de la Poste dans les nouveaux locaux du Forum de Maurin.

Comme en 2019, la Commune maintiendra sa politique de maîtrise des dépenses de personnel grâce notamment :

- à la poursuite de la normalisation des heures supplémentaires,
- au non remplacement des départs à la retraite dans la mesure des possibilités de restructuration des services,
- au non remplacement de la majorité des courts arrêts maladies (hors écoles et jeunesse),
- à la limitation du recours aux saisonniers,

# Commune de Lattes

## II) Le Budget annexe du Théâtre

Le projet du budget 2020 du Théâtre est en augmentation de 6,43 % par rapport à 2019, du fait de l'intégration d'une partie du budget de la culture (21 000 €) dans le budget Théâtre (Les Rigolattes et spectacle jeune public) et des frais de maintenance du nouveau logiciel de billetterie qui doit être acquis pour le Théâtre.

Cette augmentation sera supportée par la subvention municipale, par le produit des activités réalisées et par une recherche d'optimisation des modes de financements.

## III) Le Budget annexe du Port Fluvial

Le budget de fonctionnement reste stable. Il n'est pas prévu de modification du tarif des amodiations. Il est prévu en investissement un montant de 80 000 € pour pouvoir lancer le marché de réfection de 2 pontons.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2020 du budget communal, du budget annexe du Théâtre Jacques Cœur et du budget annexe du Port.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,  
Maire.

